

FORUM >>> **Gaël Giraud**, jésuite, économiste, Ceras, CNRS, École d'économie de Paris

Le cas Goldman Sachs

Le 16 avril, la SEC (le gendarme des marchés financiers américains) entamait une procédure contre Goldman Sachs (GS), la banque la plus puissante de la planète. Sur le plan juridique, la partie s'annonce serrée dans la mesure où, à première vue, la majeure partie des opérations incriminées pour « fraudes » étaient (et sont toujours aujourd'hui) parfaitement légales. La mésaventure de CIT l'illustre de manière exemplaire: CIT était une banque de prêts aux PME qui, prise par la tourmente financière de 2008, s'est considérablement endettée, notamment auprès de Goldman, afin de survivre. À l'été 2009, dans l'incapacité de rembourser ses dettes, en particulier celles de GS, la banque envoie ses juristes négocier avec ceux du géant new-yorkais, convaincue qu'une solution pourra être trouvée. Surprise: les avocats de GS se montrent intraitables, et CIT est placée sous le régime du chapitre 11 (ce qui équivaut à la faillite) en novembre 2009. Une enquête révélera que, pendant qu'elle prêtait de l'argent à CIT, Goldman avait acheté des CDS



Fabrice Tourre, le 27 avril à Washington.

Le trader français de Goldman Sachs, accusé de fraude, quitte le Capitole après avoir été entendu par la sous-commission permanente des enquêtes du Sénat américain.

Des institutions, comme GS, ont abondamment conseillé à leurs clients d'acheter des actifs toxiques tout en pariant sur leur faillite.

(Credit Default Swaps) en pariant sur la faillite de CIT. De telle sorte que GS gagnait 1 milliard de dollars de remboursement si CIT n'honorait pas sa dette! Il s'agit de la cinquième faillite la plus importante de l'histoire des États-Unis. L'État, lui, a bel et bien perdu les 2,3 milliards qu'il avait accordés au groupe CIT dans le cadre du plan de sauvetage bancaire.

Ce petit jeu pourrait s'appeler: « Pile, je gagne, face, tu perds. » Est-il illégal? Non. Peut-on le repérer au moment où il a lieu? Non, car les CDS sont échangés sur des marchés de gré à gré largement opaques, sur lesquels aucune institution publique n'a la moindre

visibilité. Les réglementations du système bancaire envisagées jusqu'à présent permettraient-elles de mettre un terme à ce genre de comportement? Non plus. Le Glass-Steagall Act (1933) instituant la séparation stricte entre banques d'affaires et de dépôt, s'il était rétabli (malgré l'opposition des banques européennes), ne toucherait pas Goldman, qui ne possède pas de dépôt. Le projet de loi de la Maison-Blanche visant à séparer les opérations pour compte propre d'une banque de ses opérations pour clients n'interdirait pas non plus ce type d'agissements: GS ne fait que vendre différents produits à différents clients. Il se trouve que le second produit peut nuire au premier client mais bien malin celui qui pourra prouver que l'un des deux produits a été vendu pour le compte propre de la banque.

Pourquoi, dès lors, la SEC, le Sénat américain et la Maison-Blanche s'en prennent-ils à ce type de comportement? Parce qu'ils sont destructeurs. Comment faire confiance à une institution bancaire

si, au moment même où elle entre dans une relation contractuelle avec vous, elle peut être en train de parier sur votre incapacité à honorer le contrat que vous signez avec elle? Imaginez un chirurgien dont les actes s'apparenteraient à un jeu de pile ou face et qui soit en mesure de devenir, à votre insu, bénéficiaire de votre assurance-vie... C'est la confiance élémentaire, indispensable à tout contrat, que les petits jeux de Goldman remettent en cause. Les banques ne s'y trompent pas: la thrombose des marchés financiers à l'automne 2008 que seule l'intervention massive des banques centrales est parvenue à stopper, traduisait une crise de confiance brutale – tous les investisseurs ont compris qu'ils possédaient tous dans leurs comptes des actifs toxiques sans valeur. Ce type de pandémie a-t-il profité à quelqu'un? Oui, aux institutions qui, comme GS, ont abondamment conseillé à leurs clients d'acheter des actifs toxiques tout en pariant sur leur faillite. La panique actuelle qui saisit les marchés financiers

autour de la dette grecque n'a pas d'autre origine: tout le monde se rend compte qu'une grande partie des acteurs bancaires de la zone euro possèdent des titres souverains grecs, qu'ils ont achetés en faisant confiance à des comptes publics truqués avec « l'expertise » de GS. Et ce type de panique profite à ceux qui, comme Goldman, ont, dans le même temps, conseillé à leurs clients de parier contre la Grèce (moyennant une commission substantielle si le pari s'avère gagnant). Il n'en va pas autrement pour l'euro: d'après les autorités américaines, GS fait partie des banques qui ont massivement spéculé contre notre monnaie...

Il est impératif que de tels jeux prennent fin. Ces jeux, d'ailleurs, n'exigent pas une ingéniosité hors du commun, contrairement aux légendes qui courent sur les salarés de la banque new-yorkaise. S'ils sont exceptionnels, c'est par leur absence de scrupules, leur irresponsabilité, leur dangerosité. Mais comment interdire des jeux qu'aucune règle ne rend illé-

gaux? C'est la difficulté à laquelle se heurte la Maison-Blanche. Il s'agit de réintroduire du droit sur les marchés financiers, par exemple en réglementant les marchés de gré à gré par des chambres de compensation sous tutelle publique, vers lesquelles pourrait se retourner tout client victime d'un « jeu de Goldman » (1). Une banque ou un hedge fund dont on pourrait démontrer qu'ils ont adopté une position capable de nuire à l'un de leurs clients pourraient être cités en justice. La manœuvre actuelle de la SEC à l'égard de GS n'a pas d'autre but: sensibiliser l'opinion publique de manière à faciliter l'adoption de réglementations contraignantes des marchés, en dépit du lobbying inouï des banques américaines. Inculper Goldman ouvrirait une jurisprudence. Souhaitons, pour la santé de nos économies, que la manœuvre réussisse.

(1) Cf. *Vingt propositions pour réformer le capitalisme*, sous la direction de Gaël Giraud et Cécile Renouard, Éd. Flammarion, 2009, chap. 13.

CHRONIQUE

Catherine Ternynck

Psychanalyste, membre du département d'éthique à l'Université catholique de Lille

Sur le bout de la langue....

Nous conversons gaiement, lui et moi. Nous divaguons entre les humeurs et les mots. L'après-midi sera longue. On s'y est installés depuis un moment. On y est bien.

Quand tout à coup survient l'événement: au moment où je vais le prononcer, le mot file. Sans prévenir, il s'échappe. On ne sait où, soufflé, volé. Le mot se perd, sur le bout de la langue...

Ce mot, où est-il? Comment le retrouver? Je cherche d'abord au plus près de la fuite, entre souffle et son. En vain, le mot n'y est

plus. Puis je reviens vers l'ami, celui auquel je m'adressais. C'est un homme de confiance. Il va m'aider. Il rattrapera le fuyard: « Tu voulais dire... »

Mais l'ami continue de parler, en gaîté. De toute évidence, ce mot perdu, ce n'est pas son affaire... Mieux vaut se rendre à l'évidence, face aux mots qui lâchent on ne peut compter que sur soi-même.

Qui était le mot?

J'ai d'abord pensé qu'il était un traître. Un mot sans parole. Un faux ami. On n'abandonne pas ainsi aux moments importants ceux qui vous font confiance!

Mais peut-être avait-il ses raisons.... Aurait-il eu peur de s'entendre dire et au dernier moment, reculé? Était-il timide? Il y a des mots qui ne sont pas taillés pour la course.

On les croit infidèles, ils ne sont que fragiles.

Fragile, voilà une probable explication. J'en ai rencontré de ces mots-là, susceptibles, vite blessés, toujours prêts à se sentir incompris si on ne prend pas suffisamment soin d'eux. Avais-je manqué d'égard? Attendait-il quelques excuses? Je n'en ai qu'une seule, c'est un aveu: « J'avais un tel besoin qu'on m'écoute... »

À moins, l'idée me traverse, que ce soit lui, le mal élevé. Un mot goujat, sans éducation... Un gros mot! J'en rougis. Aurais-je voulu dire un gros mot à l'ami? Qui sait même, une injure?

Je dramatise sans doute. Et si le mot n'était après tout, qu'un farceur. Cela existe des mots malicieux. Ils sont là et tout à coup, mine de rien, ils disparaissent. Vous les cherchez un

moment et quand vous les oubliez, ils reviennent. Tout langage n'est-il pas un vaste jeu de mots, une inépuisable facétie?

Mon ami s'est tu. Il m'observe. J'ai l'impression qu'il attend quelque chose comme un assentiment ou peut-être le signe de ma présence: « Tu es bien là? »

Pour effacer ma gêne, je ris. Et lui aussi, de me voir rire.

Allons bon, ce mot-là, sur le bout de la langue, je ne saurai jamais ce qu'il voulait dire...

Si ce n'est peut-être ceci: nous ne pouvons tout tenir, tout maîtriser, tout garder. La mémoire nous lâche parfois, comme la bonne humeur, l'amour ou les rêves... Le temps même nous fausse compagnie. Mieux vaut le savoir et ne pas s'en offusquer.